



ASSUR INSTAL Garantie Installation 3 ans

Comment les matériels vendus et/ou installés par vos soins sont-ils garantis en cas de dommages subis par l'installation (casse, bris, ...) ?



Votre Problématique actuelle :

- Assurer la garantie des installations réalisées ;
- Garantir au-delà de la garantie constructeur ;
- Être indemnisé des frais engagés pour remédier aux désordres sur l'installation ;
- Garantir l'installation dans son ensemble ;
- Exercer avec succès les recours sur les fabricants pour faire jouer leur garantie.

Notre Proposition :

- ✦ Une **garantie totale pendant 3 ans**;
- ✦ **Prise en charge de tous les frais** consécutifs à une casse : pièce, main d'œuvre, remise en état ;
- ✦ **Indemnisation directe de l'installateur** ;
- ✦ **Recours exercé par l'assureur**;
- ✦ Garantie étendue à l'erreur de montage, à l'erreur d'un technicien ou de l'utilisateur.

Objet de la garantie :

⇒ **Garantir la réparation des installations sous contrat de maintenance, en cas de casse d'un matériel ou élément de matériel, pendant les 3 années suivant la réception.**



Mise en place de la garantie " ASSUR CHANTIER " :

- Déclaration au cas par cas des installations à couvrir ;
- Règlement de la prime en 1 fois par virement pour les 3 années de garantie ;
- Obligation d'un contrat de maintenance de 3 ans avec le client .

Gestion simplifiée des sinistres :

L'installateur établit un devis de remise en état, en proposant les réparations nécessaires, sur la base des coûts de revient (prix achat des matériels et prix de revient de sa main d'œuvre).



Exemple de sinistres couverts :

Casse de compresseur : quelques mois après l'installation, un compresseur casse sans raison. L'expert pense qu'il s'agit d'un défaut de fabrication, mais le fabriquant refuse sa garantie.

Compresseur / fluide : un compresseur casse et cause une importante perte de fluide. Le fabricant ne prend à sa charge que le compresseur.

Condenseur : l'appareil que vous avez fourni casse après la fin de la garantie du constructeur.

Four : le four vendu est partiellement détruit en raison du dysfonctionnement d'un filtre installé par vos soins. Le fabricant du filtre répond qu'il s'agit d'une erreur de montage.